



N° spécial
URBANISME

**Pos, POS allégé,
PLUi..**

Conseil ---->



N°7 - PRINTEMPS 2017



LA MOUETTE 2.0

LETTRE D'INFORMATION
www.bourgetpassion.fr



EXPRESSION

Adieu aux bois classés du site De Buttet, en plein centre bourg ?

Suite à l'annulation du projet de plan local d'urbanisme (PLU) et dans l'attente du prochain PLU intercommunal, la municipalité a présenté un programme de révision allégée de l'ancien plan d'occupation des sols qui a été voté en conseil communautaire de Grand Lac le 3 mars dernier. Dossier incomplet, concertation pas à la hauteur, modifications incompatibles sur le plan environnemental, absence d'information des incidences sur les équipements publics, sur le devenir du patrimoine bâti ancien, dispositions injustifiées, imprécisions sur le nombre de logements... Les mots du commissaire enquêteur et son avis défavorable sont nets et précis. Madame le Maire a tout simplement décidé de passer outre.

L'urbanisme doit être garant de l'intérêt général et ne doit pas être dicté par la volonté des promoteurs.

Nous écrire
info@bourgetpassion.fr
Nous suivre
www.bourgetpassion.fr

La Mouette 2.0,
une édition de l'association BDSA
Rédacteur en chef : E.Simonian
Droits photo : adhérents BDSA

Interview d'Edouard Simonian

*Maire du Bourget du lac (2008-2014),
Président de BDSA*

Edouard Simonian, vous avez été maire du Bourget du Lac, vous connaissez bien les procédures d'urbanisme, que pensez-vous du POS allégé voté par Grand Lac ?

Il s'agit d'un véritable scandale.

Le POS allégé a été réalisé sans réelle concertation. Le commissaire enquêteur a relevé de multiples irrégularités et erreurs. Malgré les réponses et les modifications apportées par la commune, le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable très argumenté. Cela n'a pas empêché le conseil communautaire de Grand Lac d'approuver la révision du POS, en ayant des propos en séance très tendancieux sur la qualité du travail du commissaire enquêteur et sans soumettre ce nouveau projet à la consultation de la population.

« Il s'agit d'un véritable scandale. Le vote de ce POS allégé a été fait sans concertation malgré l'avis négatif du commissaire enquêteur. »

Que comptez-vous faire, comment est-il possible de réagir ?

Avec toute l'équipe de la minorité, nous avons décidé de faire un recours gracieux auprès du Préfet de la Savoie et si besoin, de saisir au plus vite le Tribunal administratif pour faire annuler le vote du conseil communautaire.

Que reproche le commissaire enquêteur au projet ?

Les erreurs sont très nombreuses, relevées par le Commissaire enquêteur et les services de l'Etat. Nous les détaillons sur le site internet de Bourget Passion. En résumé, absence de concertation, non respect des obligations de rattrapage du logement social (ce point a ensuite été modifié), absence de prise en compte des impacts en termes de circulation et d'assainissement, non respect de sites boisés classés. In fine le commissaire s'interroge sur l'urgence et l'ampleur de ces modifications alors même que le PLUi est en préparation.

Nous souhaitons alerter toute la population de ce scandale et des risques courus pour l'avenir du Bourget-du-Lac.

Après la publication de cette nouvelle Mouette, nous nous mobiliserons avec les adhérents de Bourget Passion et préparerons ensuite une réunion publique pour informer les Bourgetains.

2 Révision du POS

Le centre du Bourget du lac bientôt livré à l'appétit des promoteurs

Un véritable scandale ! Où est la concertation, le souci de développer une commune pour bien vivre ensemble ?

Un véritable scandale à plusieurs titres

Un passage en force malgré un avis négatif du commissaire enquêteur

A l'issue de la procédure d'utilité publique, le commissaire enquêteur, bon connaisseur du sujet puisqu'il a été à la fois maire et urbaniste, a produit un rapport très complet de plus de 400 pages pointant les incohérences du projet et rendant un avis négatif sur l'utilité publique du programme .

La commune et Grand Lac ont décidé de passer outre et le POS « allégé » a été voté en Conseil communautaire, moins une voix, celle de Damien Noël.

Une caricature de concertation

Scandale encore plus gros, le projet de POS « allégé » voté à la CALB n'a été présenté ni en commission d'urbanisme, ni en conseil municipal et encore moins aux premiers intéressés que sont les Bourgetains. Sans la procédure obligatoire d'enquête d'utilité publique et quelques mots dans les brèves municipales nous n'aurions rien su du programme présenté.

Résultat, un POS voté sans contrôle démocratique réel .

Une modification dite « allégée » bien trop lourde

La procédure de modification dite allégée permet à une commune, en l'attente de l'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal, de pouvoir faire des modifications

de détail pour continuer quelques opérations. Nous ne sommes pas du tout dans ce cas là.

Les modifications proposées à l'enquête dans les secteurs de Buttet, Croix Verte et Bocon conduiraient à **une augmentation de plus de 1 000 personnes**, 25% de la population actuelle du Bourget !

Une absence de prise en compte des conséquences pour la commune

Le commissaire enquêteur a bien noté la grande faiblesse du dossier sur l'analyse des conséquences de la réalisation de plus de 500 logements sur les écoles, sur l'approvisionnement en eau et sur l'assainissement, sur la circulation dans le bourg, les transports, l'environnement...

Un projet qui va détruire le domaine de Buttet

Les plus beaux arbres du parc de Buttet classés, notamment les magnifiques cyprès chauves vont être détruits pour faire passer une

Le plan local d'urbanisme inter-communal (PLUi) qui régira l'aménagement de la commune pour les 30 ans à venir est en cours d'élaboration. Au vu de la faible concertation sur la procédure allégée du POS, restons vigilants sur la conduite de ce plan déterminant pour l'avenir de la commune. Nous invitons dès à présent les Bourgetains à aller déposer leurs demandes à la mairie pour qu'elles soient prises en compte.



nouvelle route qui va couper le nouveau quartier... Du peu qui a été présenté, il s'agit d'un programme dépassé, tel qu'on les faisait dans les années 70 avec des orientations d'aménagement éculées.

Pourquoi tant de précipitation et aussi peu de concertation ?

Un programme d'une telle ampleur avec des conséquences aussi importantes sur la vie de la commune nécessite une véritable concertation et une prise en compte sérieuse des conséquences pour la commune. Ce passage en force n'a pour objet que de livrer au plus vite le centre du Bourget à l'appétit des promoteurs.